

Arrêté du 26 février 2008 relatif au titre professionnel de conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur — Annexe

[Coaching et Développement Personnel](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Modifie](#)

Date	16/11/2012
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	ECED0805157A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018217254

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant) Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi. [...] Il peut aussi travailler pour une entreprise de location avec conducteur qui met à disposition des véhicules lourds et son personnel de conduite. [...]

[...] Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant) Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi. [...] Il peut aussi travailler pour une entreprise de location avec conducteur qui met à disposition des véhicules lourds et son personnel de conduite. [...]

[...] Le (la) conducteur (trice) emploie une conduite adaptée, qui préserve l'environnement et contribue au développement durable. [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE ECED0805157A du 16 novembre 2012, « Arrêté du 26 février 2008 relatif au titre professionnel de conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur – Annexe ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018217254>
(consulté le 27 août 2026).